

**Erratum au brevet n° 529.202.**

Le lieu du dépôt de la demande ayant été imprimé «Paris» au lieu de : «Versailles», il faut substituer les lignes suivantes à celles qui sont placées dans le titre :

**Demandé le 6 juillet 1920, à 11 heures, à Versailles.**

**Délivré le 5 septembre 1921. — Publié le 25 novembre 1921.**

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

N° 529.202

7. — APPLICATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉLECTRICITÉ.

Appareil électro-magnétique terro-céleste.

M. JUSTIN-ÉTIENNE CHRISTOFLEAU (Seine-et-Oise).

Demandé le 6 juillet 1920, à 11 heures, à Paris.

Délivré le 5 septembre 1921. — Publié le 25 novembre 1921.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

L'invention a pour objet de capter l'électricité de l'air, le courant magnétique se dirigeant d'une façon constante du sud au nord, de canaliser cette électricité au moyen de conducteurs métalliques souterrains se dirigeant du sud au nord. Un appareil est représenté dans le dessin ci-joint, à titre de spécimen.

Dans ce dessin, la fig. 1 est une vue en coupe de l'appareil; la fig. 2 en est une vue en plan.

Dans ces figures les mêmes lettres de référence désignent les mêmes parties.

L'appareil est composé d'une masse métallique A évidée pour recevoir la tête d'un piquet C. Cette masse est terminée d'un bout par une pointe portant deux antennes B et de l'autre bout par un bras terminé par une surface cylindrique.

Le fonctionnement de l'appareil est le suivant: placé sur un piquet ou sur tout autre support, à l'aide de la boussole l'appareil est orienté rigoureusement dans la direction de l'aiguille, la partie portant les antennes au sud et l'autre partie vers le nord. Le courant magnétique naturel se dirigeant vers le nord, ainsi que l'électricité de l'air ambiant E, en vertu du pouvoir des pointes, est attiré à son passage, suit l'appareil dans le sens de la

longueur, emprunte le conducteur D et se dirige vers le nord dans le sens des flèches E<sup>1</sup>.

Lorsqu'on veut obtenir l'électrification d'une pièce de terre, on place de distance en distance un de ces appareils, les conducteurs métalliques enfouis sous la terre et tous dirigés dans le même sens, du sud au nord, et placés à une distance convenable les uns des autres. L'électricité, captée par chaque appareil, suit chaque fil, il s'établit entre ces fils par l'humidité de la terre un véritable champ magnétique qui développe dans le sous-sol des produits nitreux et donne à la végétation une plus grande force et augmente la production.

L'appareil peut aussi être d'une grande utilité pour le traitement des arbres isolés. Il suffit de placer l'appareil sur son support à quelques mètres de l'arbre (l'arbre se trouvant rigoureusement au nord de l'appareil) et de plonger dans la terre au pied de l'arbre le conducteur D. Au bout de quelques jours l'arbre manifeste déjà une plus grande vigueur par de nouvelles pousses.

La production de la terre et celle des arbres peut donc être, en utilisant cet appareil, très facilement doublée.

Il est bien entendu que les formes, dimensions, détails et matières employés pour cet appareil qui n'a été décrit ici qu'à titre

Prix du fascicule : 1 franc.

d'exemple seulement peuvent varier sans changer l'objet de l'invention.

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

- 5 Un appareil d'électroculture destiné à capter le courant magnétique se dirigeant toujours du sud au nord, ainsi que l'électricité de l'air et conduire cette électricité au moyen de con-

ducteurs métalliques souterrains, placés à distance convenable les uns des autres et se dirigeant également du sud au nord, en dessous des couches de terre cultivées pour y former des produits nitreux et augmenter la production.

JUSTIN-ÉTIENNE CHRISTOFLEAU,  
La Queue-les-Yvelines (Seine-et-Oise).

Fig. 1

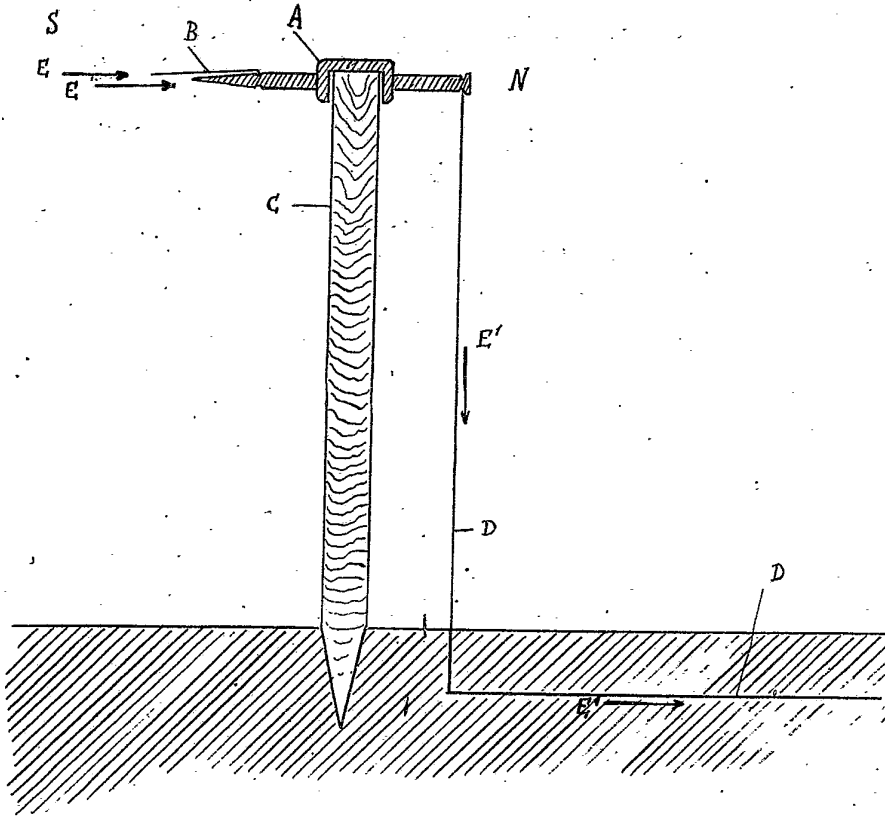


Fig. 2

